

2. L'outil au service de l'homme

Jean-François Clair

RESPONSABLE DU GROUPE TICE DU SNES

« Le côté apprenti sorcier de l'Humain. »



Si elle n'est pas vraiment industrielle, la révolution des TIC n'en provoquera sans doute pas moins autant de bouleversements sociaux et économiques. Ce qui est nouveau, c'est que cette révolution s'invite très jeune dans le système éducatif.

Des réglementations peu claires

À mesure qu'un outil se banalise et devient accessible à tous, des dérives apparaissent, qu'elles soient volontaires et bien intentionnées, ou bien le fait de négligences, d'erreurs ou de manipulations... On retrouve le côté apprenti sorcier de l'Humain : pour aller toujours plus vite, on fait des expérimentations dans des conditions pas toujours très scientifiques et on généralise en faisant abstraction d'un principe de précaution, ne serait-ce que parce que les logiques économiques et sociales sous-jacentes sont porteuses de contradictions. Les éventuelles conséquences sont alors reportées sur les générations futures.

Internet est un formidable outil, une nouvelle conquête de l'Ouest, une nouvelle réalité créée par l'Homme, où tout est dématérialisé, instantané et finalement éphémère. Mais on l'utilise sans trop se poser de questions, c'est un espace assez vierge où les réglementations, les lois, les protocoles ne sont pas clairs, connus, compris. Et, pour le monde éducatif, c'est là que le bât blesse.

Où, dans quelle discipline, enseigne-t-on les bases du droit, celles de la netiquette ? Quels personnels les connaissent vraiment ? Faut-il dès lors modifier les programmes d'éducation civique ? Les lois votées sont plus de l'ordre de la répression que de l'accompagnement (voir la loi Dadvisi) et sont parfois tellement floues qu'on ne sait plus si on les respecte ou non.

Quelle évaluation ?

Il n'y a pas opposition entre découverte personnelle des usages des TIC d'une part et formation encadrée d'autre part. Mais, n'en déplaise à certains, nous sommes des enseignants et non des éducateurs. Il faut donc bien cerner les contenus à aborder et ceux qui servent à une évaluation.

À ce titre, le B2i pose problème dans la mesure où il introduit, par le biais d'évaluation de compétences pour lesquelles le « curseur » de validation peut s'avérer subjectif, un système susceptible d'évaluer des choses qui ne proviennent pas de l'École (il est d'ailleurs fait référence dans les textes à « des connaissances, capacités et attitudes développées naturellement »). C'est une révolution en profondeur du système éducatif qui est en jeu, et non plus la simple introduction d'une technologie dans un champ de connaissances.

Pour les applications professionnelles telles que le cahier de textes électronique, la question n'est pas tant de savoir quel temps de travail est nécessaire pour le remplir, mais de définir dans quel but on le met en place. Qui, par exemple, aborde cette application sous l'angle de l'apprentissage de l'autonomie de l'élève ? Attention à l'émergence de comportements vis-à-vis du Net qui n'auraient que peu à voir avec la pédagogie ! Si l'École ne s'occupait plus de pédagogie, qui le ferait ?

Paradoxalement, alors que les applications informatisées se multiplient, que les fichiers sont de plus en plus sujets à caution, la CNIL crie misère faute de moyens. Du coup, la réglementation a été changée et, si la commission ne rend pas d'avis passé un certain délai après avoir été saisie, on considère que cet avis est favorable ! Comment ne pas penser à *Big Brother* ? La récente polémique sur le fichier « élèves » de l'école élémentaire en est un bon exemple.

Inventer un usage raisonné

Nombre de réticences des milieux enseignants pourraient être facilement surmontées avec une réelle formation. Mais l'usage raisonné d'Internet est encore à inventer. Et plus les cadres légaux et réglementaires seront flous ou imposés sans explication ni concertation, plus ces réticences perdureront. L'éducation du citoyen internaute entre dans les missions de l'École avec le socle commun. Il serait temps que le ministère définisse clairement les contenus en créant un groupe de travail à l'instar des groupes de travail sur les programmes, mais aussi qu'il développe les moyens et la formation nécessaires à la réalisation de cette démarche. C'est un challenge que la politique actuelle d'injonction et de saupoudrage de « mesurette » d'accompagnement (plus souvent d'ordre administratif ou budgétaire que pédagogique) est bien loin de pouvoir relever. ●